

Laïcité, une école de la concorde

Le principe de laïcité serait-il en danger à l'école ? Contrairement à ce que peut laisser entendre le débat politique, le climat est très majoritairement apaisé dans les écoles. Cela n'empêche pas que régulièrement, il faille réaffirmer ce principe et sa signification. Il faut aussi savoir l'enseigner.

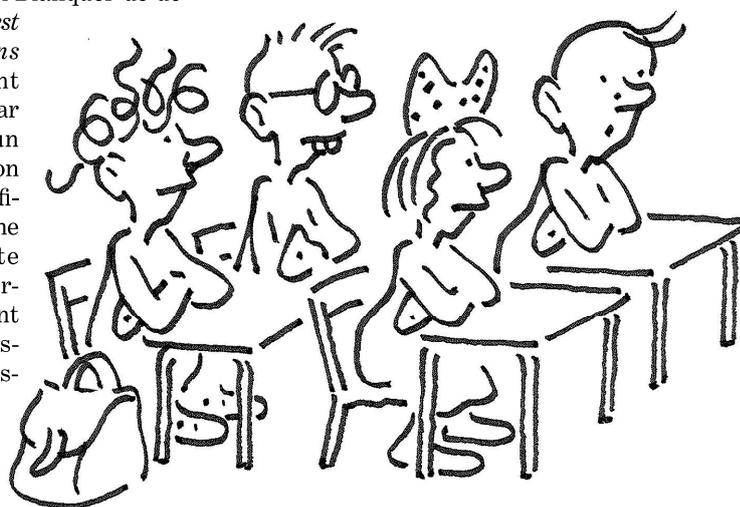
Laïcité, une école de la concorde

Quel beau fait d'armes ! Vendredi 11 octobre, le conseiller régional RN de Bourgogne-Franche-Comté Julien Odoul s'en est violemment pris à une mère voilée accompagnant une sortie scolaire au parlement régional. Un port du voile qui, à ses yeux, serait contraire au principe de laïcité. Du coup, ce qui aurait dû être une leçon de civisme valorisant une institution démocratique s'est transformé en une démonstration de haine devant des enfants sous le choc. L'indignation a été grande, ce qui n'a pas empêché Jean-Michel Blanquer de déclarer que « *le voile n'est pas souhaitable dans notre société* », avant qu'il ne rétro pédale car faut-il le rappeler, un ministre de l'Éducation nationale n'a pas à afficher d'opinions sur une telle question. Cette triste affaire aura surtout montré comment des individus peu respectueux peuvent instrumentaliser une valeur fondamentale de la République pour déverser leur fiel, une bonne dose d'islamophobie en l'occurrence.

CE QUE DIT VRAIMENT LA LOI

L'incident montre aussi qu'à force de dénoncer abusivement les atteintes au principe de laïcité à l'école, on en oublie sur quoi il repose. La question des signes religieux à l'école n'est pas nouvelle. Elle avait été traitée en 2004, suite aux travaux de la commission Stasi, avec l'interdiction faite aux élèves d'en porter dans l'enceinte scolaire. Huit ans plus tard, une circulaire du ministre Luc Chatel étendait cette interdiction aux sorties scolaires. Mais sur ce point, le conseil d'État a tranché en 2013. Il estime que les personnes accompagnatrices ne sont pas des agents du service public mais des usagers et ne sont donc pas soumis à la neutralité religieuse au contraire des fonctionnaires. On aurait pu croire que le débat serait clos, ce n'est visiblement pas le cas. Ce débat n'est en tout cas pas sans im-

JE TE PRIE DE RAPPORTER CETTE ASSIETTE À LA CANTINE !

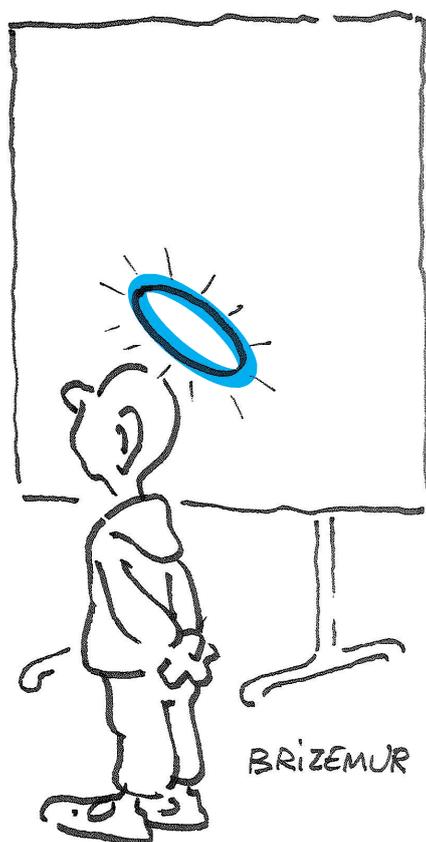


portance. La laïcité reste un fondement de l'école publique. Les lois de Jules Ferry en 1881, 1882 et 1886, bien avant la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, instaurent sans équivoque une école publique qui est laïque tout autant qu'obligatoire. Mis à part le régime de Vichy, cette orientation ne sera jamais remise en cause. Elle sera même renforcée avec son inscription dans la Constitution en 1958 (lire p16). Reste quand même à bien comprendre de quoi l'on parle. « *La laïcité est un cadre, un principe d'organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l'égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience. La laïcité n'est donc pas une simple tolérance de l'autre. C'est le paradoxe apparent de la laïcité qui sépare pour mieux rassembler* », rappelle Jean-Paul Delahaye vice-président de la Ligue de l'enseignement chargé des questions de laïcité (lire p17).

UN CLIMAT APAISÉ POUR NEUF PE SUR DIX

Ce rappel d'une notion dont on oublie parfois le sens profond, n'est sans doute pas inutile. Mais malgré ce que veulent faire croire quelques politiques dans le débat public, l'école est loin d'être à feu et à sang, bien au contraire. « *Je crois qu'il y a une inquiétude, alimentée par l'hyper médiatisation de situations problématiques ou conflictuelles et le débat politicien. Pour autant, une enquête de l'IFOP réalisée en 2018, montre que pour la très grande majorité des enseignantes et des enseignants, le climat est apaisé ou très apaisé* », confie Jean-Louis Bianco le président de l'Observatoire de la laïcité (lire p19). Selon cette étude, neuf enseignantes sur dix partagent ce sentiment.

Cela ne signifie pas pour autant que tout va très bien, madame la marquise. Dans le même temps, selon la même étude, une majorité de PE s'estime mal formée pour aborder et faire vivre la laïcité à l'école.



Pour cette raison, l'Observatoire de la laïcité pense nécessaire la création de modules dédiés dans le cadre de la formation initiale. Or aujourd'hui, le seul outil à disposition est le vademecum proposé par le ministère. Mais si le document répertorie nombre de situations, il est loin d'apporter des réponses à tous les événements pouvant survenir à l'école (lire ci-contre).

UNE CITOYENNETÉ ÉCLAIRÉE

Qu'il s'agisse des relations avec les familles ou avec les élèves, gérer les situations est un geste professionnel pour lequel il faut faire confiance aux directrices et aux directeurs, ainsi qu'aux équipes. Le conseil d'État le soulignait dans son avis de 2013 revoyant à « l'autorité compétente » qui dans une école n'est autre que la direction ou l'équipe, le soin de dialoguer avec les parents. Ce sont bien les équipes, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à une absence de mixité sociale ou un certain

“La laïcité est un cadre, un principe d'organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l'égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience”

communautarisme, qui sont les mieux placées pour juger du contexte et prendre les décisions adaptées. Il ne faut pas oublier non plus qu'à l'école, la laïcité ça commence par s'enseigner. Quand les élèves reçoivent dans leur famille une éducation religieuse, il est nécessaire parfois que les PE expliquent le sens de la laïcité et les aident à distinguer croyances et savoirs. Bien des occasions

peuvent s'y prêter. À Bailleul dans le Nord, c'est en accompagnant ses élèves de CMI/CM2 de l'école Victor-Hugo dans les cimetières où reposent les soldats tués lors de la Première guerre mondiale qu'Alain Talleu peut aborder la question. Le travail sur la signification religieuse des pierres tombales le conduit à parler du fait religieux, du vivre - et mourir - ensemble, même si on ne partage pas les mêmes convictions (lire p16). À l'école Romain-Rolland d'Évreux, dans l'Eure, c'est par l'entremise du temps dédié à l'EMC et dans le cadre de débats réglés, que Yasmina Bouamar amène ses élèves à réfléchir sur la question (lire p18). Preuve que l'école peut, par l'enseignement dans le quotidien du principe de laïcité, construire des citoyennes et citoyens libres et éclairés. Et justement, c'est son rôle.



VA DONC VOIR DANS LE VADEMECUM.

Que faire quand un élève demande à pouvoir prier lors d'une classe transplantée ? Allons voir dans les 80 pages du vademecum *La Laïcité à l'école* qui prend la suite, en 2018, du livret laïcité. Le guide se donne pour but de passer en revue toutes les situations que peuvent rencontrer les équipes en lien avec la religion : repas différenciés, journée d'absence pour célébrer une fête religieuse... Le maître-mot : dialoguer avec la famille. Ça, les PE y auraient pensé. Mais on retrouve entre les lignes les partis pris du ministère. Ainsi, Noël est présenté comme une « fête sécularisée » que l'on peut travailler en classe si l'on évite tout signe religieux. Une interprétation qui peut se discuter. La multitude des textes, sans hiérarchie, ajoute parfois de la confusion et surtout ne fait que mettre en lumière le besoin d'une authentique formation pour se les approprier.

**UN
DEMI-MILLION
DE SOLDATS**
sont tombés
lors des batailles
des Flandres,
chrétiens,
musulmans, juifs,
sans religion...



Un principe fondateur

L'institution de l'école laïque n'est pas seulement une libération de la tutelle de l'Église.

Issue des conceptions des Lumières et de la Révolution et adossée aux valeurs de la République, elle s'engage dans la construction de citoyennes et citoyens libres et égaux. C'est en 1881 et 1882, avec les lois de Jules Ferry, qu'une éducation assurée par l'État s'instaure. L'école devient gratuite puis publique et laïque, avant la séparation de l'Église et de l'État établie par la loi de 1905. À un enseignement de valeurs catholiques, repoussé hors de l'école, vient se substituer une transmission des valeurs républicaines. L'école laïque est ainsi construite pour faire vivre une «*unité fraternelle de la Nation*», dans le but de faire société, dirait-on aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement pour les instituteurs et institutrices d'expliquer la République mais de la faire aimer. Lors d'un discours au

Sénat, Jules Ferry précise «*Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique ou la neutralité politique.*» Évidemment, le changement est tumultueux. Il fait naître une «*guerre scolaire*» entre les familles de l'école publique et celles des écoles «*libres*», régies par le clergé. Dans les années 1910, les évêques appellent à mettre à l'index les manuels d'instruction civique et à contrôler les équipes enseignantes. Mais si les pouvoirs publics se montrent fermes sur les programmes, ils encouragent des accommodations pour apaiser les querelles, visant à faire de la laïcité un principe de rassemblement et non de combat, une volonté d'unir et non de diviser. Une conception qu'il est sans doute de bon aloi de rappeler aujourd'hui.

Noms de Dieu

Les religions, les CM1 et CM2 de Bailleul (59) les abordent au gré du programme d'histoire.

«*Au champ d'honneur, les coquelicots / Sont parsemés de lot en lot / Auprès des croix; et dans l'espace...*» C'est entre ces croix du cimetière militaire que cheminent les CM1 et CM2 de l'école Victor-Hugo à Bailleul (59). Ils y récitent le poème écrit par un soldat anglais *In Flanders fields* «*ou plutôt une adaptation pacifiste, axée sur le souvenir*», précise leur maître Alain Talieu. Partout ici, dans la plaine franco-belge, la 1^{ère} guerre mondiale a laissé ses stigmates. D'innombrables cimetières militaires rappellent le demi-million de soldats tombés ici, Français, Allemands, Anglais mais aussi venus du Moyen-Orient, d'Afrique... Leurs différences se retrouvent dans leurs tombes: elles sont chrétiennes mais aussi musulmanes, juives, ce qui confronte les élèves et leur professeur à la question des religions. «*Les croix blanches, c'est pour les chrétiens, ceux qui croient en Dieu*», les sépultures en ogive avec le croissant et l'étoile: «*ce sont des musulmans. Ils croient en un autre Dieu*». Alain précise: «*En Allah, le nom de Dieu dans l'islam*». Il explique aussi que certains soldats n'étaient pas croyants mais reposent sous une croix par tradition. Parfois, une colonne brisée signale un libre-penseur.

ÉQUILIBRE

D'autres inscriptions interpellent les élèves, sur la stèle de soldats inconnus: «*Known unto God*» Candice, Soanne





et les autres cherchent dans leurs connaissances d'anglais : « *Seulement connu de Dieu* », apporte l'enseignant. « *Parfois ils me demandent : 'Donc Dieu existe ?' Je peux répondre que cela dépend des croyances mais que je ne donnerai pas mon avis* ». C'est cet équilibre qu'il trouve tout au long de la sortie puis au retour en classe : ne pas botter en touche la question des religions, mener « *une étude croisée de faits religieux replacés dans leurs contextes* » comme disent les programmes. Sans influencer. Si les élèves distinguent la présence de plusieurs religions, relèvent les symboles, croix, croissants, étoiles... ils peinent à en saisir le sens « *c'est parce que les soldats venaient de différents pays* ». Le PE reprendra donc en classe pour aider à distinguer religions, nationalités, voire langues. Il rappellera la naissance de ces religions dans le cours de l'histoire et ce qui différencie par exemple fois protestante et catholique au moment de la Réforme. « *Nous étudions aussi beaucoup l'iconographie, les tableaux quand nous travaillons sur les croisades ou les guerres de religion* », continue Alain, « *En histoire de l'art aussi, de nombreuses œuvres sont religieuses, on explique leur origine et leur sens* ». Il mène les séances naturellement. « *Ce n'est pas une question tendue ici* ». Mais il se souvient d'un moment plus délicat « *Lors d'une cérémonie du 11 novembre à laquelle nous participions, l'un des prêtres, en soutane, est venu féliciter les élèves. Mais il n'a pas été simple de lui faire comprendre ensuite que, non, je n'allais pas les inciter à participer également à la cérémonie qui aurait lieu lors de la messe du dimanche à l'église...* »

3 QUESTIONS À...

«ÉVITER TOUTE CONFUSION»



Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, est vice-président de la Ligue de l'enseignement.

1.

QUEL EST L'ENJEU DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?

La mission des enseignants est de faire partager aux élèves et à leurs parents l'idée fondamentale que la laïcité est un cadre, un principe d'organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l'égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience. La laïcité n'est donc pas une simple tolérance de l'autre. C'est le paradoxe apparent de la laïcité qui sépare pour mieux rassembler : qui sépare le pouvoir religieux et le pouvoir politique ; les connaissances et les croyances ; le curé, le pasteur, l'imam et le rabbin de l'instituteur, pour rassembler les citoyens autour de valeurs communes. La laïcité ne rejette personne. Mais, en contrepartie, les élèves et leurs parents, membres à part entière de la communauté éducative, s'engagent à respecter les règles applicables à l'école publique. Il revient à l'école laïque de construire du commun en permettant à chacun et chacun d'être soi-même dans une société diverse et fraternelle.

2.

Y A-T-IL UNE REMISE EN CAUSE À L'ÉCOLE ?

Selon une enquête de l'IFOP pour le CNAL, *La laïcité à l'école* : les enseignants ont la parole, neuf enseignants sur dix estiment que le climat scolaire autour de la laïcité est aujourd'hui apaisé dans leur école ou établissement. L'école laïque met

en application le principe de laïcité, elle ne combat pas les religions mais elle les tient à distance. On n'entend parler que des difficultés, et il y en a, mais il y a aussi un travail important effectué par les enseignants et de belles réussites qui ne sont pas suffisamment valorisées et médiatisées. Si les difficultés rencontrées et les contestations de la laïcité sont un phénomène mineur, elles existent néanmoins et elles se manifestent de façon beaucoup plus vive en éducation prioritaire, comme la remise en question des programmes par certaines familles et par certains élèves. C'est évidemment un point essentiel car c'est par la laïcisation des programmes que notre école est devenue laïque.

3.

QUID DE LA FORMATION ?

Les trois quarts des enseignants déclarent n'avoir jamais reçu de formation initiale pour enseigner le principe de laïcité et, même s'ils observent un réel progrès depuis quelques années, ils sont très peu nombreux à avoir bénéficié d'une formation continue sur la laïcité. Si dans les cas de difficultés importantes, les enseignants peuvent avoir besoin d'un soutien extérieur, leurs demandes se portent essentiellement sur des outils pédagogiques concrets et sur de la formation de proximité et en équipe, formation qui soit une vraie ressource dans leur pratique quotidienne. Parce que la laïcité est constitutive de notre pacte républicain, son enseignement ne doit souffrir aucune confusion, ce qui n'est pas toujours le cas. Pourtant, seule une laïcité bien comprise est une laïcité bien transmise. Le vademecum, qui a succédé au livret laïcité de 2016 et la charte de la laïcité décrivent le droit actuel. Ces outils se complètent et sont de nature à répondre aux questions multiples qui peuvent se poser au quotidien.



Mise en mots

C'est sous forme d'ateliers-débats que l'école Romain-Rolland d'Évreux (27) aborde les sujets de société, dont la laïcité.

«*La laïcité pour moi, c'est ne pas se moquer des gens, de leur religion pour qu'on puisse vivre ensemble*», explique Sabila, pompon en main, lorsque l'enseignante pose le thème du débat. Aimé réagit dès que le pompon lui est remis. «*Pour moi, ça veut dire que s'il y a un chrétien et un musulman, ils peuvent jouer ensemble. Avoir une religion différente, ça veut pas dire qu'on est différent*». Parler seulement lorsqu'on a le pompon en main, ces élèves de CM2 de l'école Romain Rolland à Évreux (27) le savent. Ces débats sont une habitude avec des règles posées avant de commencer : il n'existe ni questions ni réponses bêtes et la parole est libre à partir du moment où elle est dans le thème. Dans cette école en REP+ de dix classes qui accueille près de 250 élèves du quartier de la Madeleine où vit un cinquième de la population d'Évreux, le vivre-ensemble est au centre des préoccupations. Et pour cause, l'école accueille près de trente origines différentes et une population dont 70% sont d'une catégorie socio-professionnelle défavorisée, dont les croyances et les modes de vie semblent si différents. Pourtant non, et l'équipe enseignante a bâti tout un projet autour des programmes d'éducation morale et civique pour préparer les élèves à leur futur rôle de citoyens et de

citoyennes. Jérôme Garapon, enseignant de la classe, laisse sa place à Yasmina Bouamar, enseignante de CE1, tous les après-midis pendant une demi-heure afin qu'elle mène des ateliers débats avec ses élèves dans le cadre d'un décloisonnement. «*Le débat sur la laïcité d'aujourd'hui est dans la continuité du travail sur les valeurs de la République, au même titre que la liberté, l'égalité et la fraternité abordées la semaine passée en histoire. On avait analysé une gravure dans laquelle des gendarmes enlevaient des crucifix dans les écoles. Cela m'a permis d'introduire la notion de laïcité*». Yasmina s'appuie sur cette séance pour lancer le débat du jour. Les élèves attendent sagement d'avoir le petit pompon rose pour s'exprimer. Tous et toutes participent.

« MON AMI, IL PEUT CROIRE EN DIEU OU PAS »

En deuxième partie de séance, l'enseignante leur présente un dilemme. «*Des élèves travaillent sur un texte qui parle de Jésus. Samy lève la main et dit qu'il ne croit pas en Dieu. Une partie des élèves est choquée et décide de ne plus être amie avec lui. Pierre, le meilleur ami de Samy, est embêté car il ne sait pas s'il doit faire comme les autres ou le défendre.*» Les réponses fusent. Pour Farouk, «*mon ami il peut croire en Dieu ou pas. C'est rien, c'est son choix. Moi, je l'aurais défendu*». Pour Aimé, la réaction de Pierre est choquante, «*il ne devrait pas avoir à choisir. C'est son ami, il doit accepter son choix. Il doit savoir directement qu'il doit le défendre.*» Un seul moment de crispation pour Dudu lors cette demi-heure de débat. Pour lui, c'est inimaginable de changer de religion «*Ça se fait pour les parents et tout...*» Une réaction loin d'être propre aux élèves de REP, un simple conflit de loyauté que peut ressentir n'importe quel élève et que l'école aider à surmonter.

LE DÉBAT se déroule sur de confortables canapés.

en bref

C'EST QUOI LA LAÏCITÉ ?

En 1 minute 42 chrono, *Un jour une question* s'attaque à la question de la laïcité et y répond à hauteur d'enfant. Le module vidéo désormais hébergé par la plateforme Lumni regroupant les ressources éducatives de FranceTV rappelle avec quelques illustrations animées les origines avec la loi de 1905, ainsi que les principes de liberté de conscience, de respect de chacun et chacune. Sur **LUMNI.FR**

EN LIGNE

Principes fondateurs, textes de référence, ressources pédagogiques en ligne, bibliographie et sitographie, pistes de formation à distance : la plateforme *Éducol* propose un large bouquet d'outils pour réfléchir et travailler la plupart des aspects de la question laïque dans sa classe. À consulter sur : **EDUSCOL.EDUCATION.FR**

EXCEPTION

Des cours de religion catholique, protestante et juive existent dans les écoles d'Alsace et de Moselle. Facultatifs, ils sont assurés par des représentants des différents cultes. Les élèves qui ne suivent pas ces cours, de plus en plus nombreux, restent avec les enseignants. Cette exception, dénoncée par le SNUipp-FSU, n'est qu'une petite partie du Concordat, traité de 1801 entre l'État français et le Saint-Siège toujours en vigueur dans ces départements qui étaient allemands en 1905.

“Notre trésor républicain”



Jean-Louis Bianco est président de l'Observatoire de la laïcité.

LA LAÏCITÉ EST-ELLE AUJOURD'HUI MENACÉE ?

JEAN-LOUIS BIANCO : Je crois qu'il y a une inquiétude, alimentée par l'hyper médiatisation de situations problématiques ou conflictuelles et le débat politique. Pour autant, une enquête de l'IFOP réalisée en 2018 pour le CNAL*, montre que pour la très grande majorité des enseignants, le climat est apaisé ou très apaisé. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant, nous avons un devoir de vigilance, quels que soient les cas. Mais pour moi, la question numéro un, c'est la question sociale, l'absence de mixité sociale. Les politiques de la ville, sauf exception, n'ont pas réussi à créer de mixité dans nombre de territoires. Or, sans mixité sociale, il y a une pression diffuse qui est la loi du quartier. Et puis aussi, naturellement, des pressions politiques, même si elles peuvent se déguiser de religieux, qui ici ou là tentent d'investir l'école.

Y A-T-IL LIEU DÈS-LORS DE REVISITER LES LOIS LAÏQUES ?

J-L.B. : C'est une tendance très propre à notre pays de dire, quand un problème surgit, « Il faut faire une loi. » Or, j'ai la certitude qu'il ne faut pas faire de lois d'émotion quand telle ou telle difficulté surgit dans l'espace public. Il faut connaître la loi et là, il y a des progrès à faire pour tous les acteurs et l'appliquer avec fermeté et sérénité. Ne

pas en faire un instrument d'aggravation des tensions mais de leur résolution. La force extraordinaire de la laïcité, qui constitue notre trésor républicain, c'est sa vocation universaliste et qu'elle a été conçue dans la durée. D'abord pendant la Révolution française, par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis par les grandes lois laïques de Jules Ferry et celle de 1905, en s'appuyant sur des principes universels. Quand on parle de la liberté de conscience, de la neutralité de l'État, de la citoyenneté, des droits et des devoirs que nous avons quelles que soient nos origines ou nos convictions, ce sont des principes qui s'appliquent à tous les temps et à tous les lieux. Ils n'ont pas à s'adapter aux contingences de l'actualité. Parce qu'alors, on pourrait remonter à plus vieux que la loi de 1905. À la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pourquoi pas ? Personne, j'espère, ne songe à la remettre en cause.

ET S'AGISSANT DES ACCOMPAGNANTS DES SORTIES SCOLAIRES ?

J-L.B. : Une étude du conseil d'État a été réalisée fin 2013 à la demande du Défenseur des droits. Ses conclusions sont sans ambiguïté. On est agent ou « collaborateur occasionnel » du service

public comme par exemple, pour des raisons d'assurance, quand un simple citoyen qui voyant un début d'incendie dans une école intervient aux côtés du personnel pour le combattre et peut être blessé. Cela n'a rien à voir avec le statut des agents publics. Les parents qui accompagnent les sorties scolaires, c'est très nettement dit dans l'étude du conseil d'État, ne sont pas des agents du service public et ne sont pas astreints à la neutralité. Par contre, le directeur d'école dispose du droit de ne pas accepter des gens qui perturberaient les sorties scolaires, quel que soit le motif, religieux ou autre, ou qui feraient de la propagande ou du prosélytisme.

“La question numéro un, c'est la question sociale, l'absence de mixité sociale”

LA PROPOSITION DE LOI DU SÉNAT N'A DONC PAS LIEU D'ÊTRE ?

J-L.B. : Le législateur est bien évidemment libre de légiférer, mais je crois que ce n'est pas nécessaire puisque la règle a été très clairement posée par le conseil d'État, confirmée par plusieurs arrêts. Là où la laïcité est en danger, pour des raisons que je qualifie de « politiques » plus que religieuses, ce ne sont pas les parents accompagnateurs qui font problème. J'ajoute qu'il y a des tas d'écoles de la République où si vous n'aviez pas des mamans portant un foulard qui accompagnent les sorties, il n'y aurait tout simplement pas de sorties du tout. Et pour ces parents, de milieux généralement très modestes, faire la démarche de venir se mettre au service de l'école, c'est une formidable démarche d'intégration. C'est au travers de cette intégration, en faisant respecter la règle, qu'on résout les problèmes.

*Comité national d'action laïque

“Ce sont des principes qui s'appliquent à tous les temps et à tous les lieux”